

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

GFAM du Béarn du 20/10/2019

à La ferme de Gey

Les régulateurs de débats sont Fanchon Mas & Frédéric Chavagneux.

Après le recueil des pouvoirs, l'AG (Assemblée Générale) débute à 9h30 .

Les pouvoirs ne mentionnant ni le nom d'un porteur de part, ni le choix d'une candidature sont écartés.

42 pouvoirs sont comptabilisés

50 porteurs de parts sont présents

Excusés du Comité de Gérance : Roger & Dany Bourchanin

Mot d'accueil de la présidente, Mireille. Nous nous félicitons que Jean-Jo aille bien. Nous avons réussi à faire une résiliation à l'amiable. Il a quitté Gey depuis plusieurs mois et a nettoyé 80 % des abords de la propriété. C'est le GFAM qui a nettoyé le reste.

Rapport d'activités (joint à la convocation)

ce qui a été dit de plus :

-deux autres représentations publiques à Orthez lors d'une réunion sur l'économie solidaire et à la fête de la pomme à Gan.

-Il est acté que le loyer de Gey s'élève désormais à 550€ + les assurances.

Voté à l'unanimité .

Rapport financier (joint à la convocation)

-dernier loyer de Gey impayé: il est décidé de ne pas aller plus loin dans la démarche de le récupérer (une relance ayant déjà été faite)

-volonté de ne pas ressasser ce qui est passé et de continuer sur du positif

-proposition : ce produit non perçu doit apparaître dans l'écriture comptable comme abandon de créance (voté)

Vote : 0 contre et 1 abstention.

Capital social 113 950 € répartis en 2279 parts sociales de 50€ au 1/09/2019. En tout, environ 600 porteurs de parts.

Voté à l'unanimité

Choix du projet pour la reprise du bail de Gey

La convocation à l'AG mentionnait que le choix du candidat se voterait ce dimanche 20 octobre

Lors de leur réunion précédant l'AG, les membres du CG (Comité de Gérance) ont discuté de l'opportunité de ce vote, tous désirant un délai de 3 semaines après l'AG pour nommer la candidature retenue.

(le texte joint explique cette volonté. Voir **annexe (*)**)

Il est donc demandé aux porteurs de parts présents de se prononcer sur l'une des trois possibilités :

-l'AG donne mandat au CG pour choisir le nouveau fermier

-l'AG convoque une assemblée extraordinaire dans 3 semaines

-l'AG n'accepte pas ces propositions et veut voter ce jour

En majorité, les personnes expriment que quelques jours de plus n'amèneront pas d'autres éléments pour étoffer la réflexion.

Il leur semble qu'il faut faire confiance à la dynamique de l'AG et à l'intelligence collective, que seules les présentations des projets par les candidats nous éclaireront.

« on ne peut pas faire attendre les candidats, il faut croire dans l'énergie (de l'AG) et la confiance. »

Des membres du CG parlent de l'engagement très fort pour certains quant à l'accompagnement du fermier. Il leur semble que le temps de réflexion doit être plus long car il s'agit du choix d'une vie. Ils évoquent la difficulté de se décider sur une simple lecture et une seule audition. Pour eux, il est nécessaire de prendre l'avis de l'AG (un pré-vote) mais de décider plus tard. Il est souligné la possibilité de quitter le CG en cas de désaccord avec le choix de l'AG.

Les trois propositions sont soumises au vote: il est décidé par 52 voix que le choix se fait ce jour, 24 voix pour un report, et 1 abstention.

CHOIX DU CANDIDAT

Nous remercions ici chaleureusement chacune et chacun d'entre eux pour leur présence, leur envie de nous faire connaître la passion qui les anime, leur vision de la vie, leur amour des animaux et de la montagne.

Nous avons pleinement conscience de l'émotion pour les candidats à se présenter devant une assemblée aussi nombreuse.

(il est rappelé que les questions aux candidats ne doivent susciter ni commentaire, ni jugement)

Les candidats sortiront de l'AG après avoir exposé leur projet.

11H00 Jeanne présente son projet: brebis solognotes à l'herbe et foin exclusivement, préservation d'une race rustique, production de viande d'agneau ou broutard de très haute qualité. Jeanne est installée depuis 7 ans en Charente avec un statut de bergère sans terre.

→ Les questions techniques et pratiques sont posées :

sur son habitat, ses brebis dehors l'hiver en montagne plus compliqué qu'en plaine, manutentions diverses, commercialisation, taille de la bergerie, prédateur, approvisionnement en foin.

→ Jeanne répond qu'elle louera un logement sur Sarrance (4km) comme elle le fait actuellement en Charente. Pour les hivers difficiles, elle ne fera jamais rien qui puisse mettre ses brebis en difficulté : elle trouvera s'il le faut une autre grange dans la vallée. Gey lui paraît plus facile parce qu'il y a tout l'espace (communaux). En Charente, là où elle est, les parcelles sont en différents endroits, il y a des routes à traverser etc.

Pour la manutention, tout ce qu'elle ne pourra faire seule sera fait par une entreprise.

« C'est la variété du pacage qui fortifie le troupeau » ; ces brebis « accordéon » (de par leur adaptation à valoriser beaucoup ou peu de nourriture) mangent les ronces tant qu'elles peuvent y accéder. Jeanne peut faire évoluer sa pratique (agnelages de printemps).

Son projet de venir dans la vallée est aussi motivé par l'envie de tisser un réseau de relations plus riche.

12h00 Léa Alex Céline Julie Hugo présentent leur projet collectif (Miriam est absente) : trois familles avec activités distinctes et mise en place progressive des lieux de vie (habitats légers) brebis et fromage, agriculture vivrière, pain, fruitiers, petits fruits.

Ils ont actuellement 3 chevaux de loisir et des activités non-agricoles.

→ Les questions sont posées sur :

La gérance de leur collectif, l'habitat, leurs revenus avec une installation progressive, comment combiner les différentes productions sur ce terrain difficile, les fruitiers sont-ils bien adaptés à Gey, leurs expériences en vie à plusieurs, leur rencontre.

→ Ils répondent que le collectif est une force pour s'entraider dans ce type d'agriculture, une faiblesse aussi : ils souhaitent établir une gouvernance partagée et créer une association (en cours d'élaboration) qui aura un référent pour le GFAM Béarn.

Pour l'habitat, Jean-Pierre Chourroute, maire de Sarrance, précise que dans le PLU, il est noté la possibilité de monter un logement nécessaire à l'activité agricole, en cas d'élevage. Les 6 soulignent qu'ils préfèrent opter pour un habitat léger afin d'avoir l'impact le plus minime sur l'environnement, et vivre dans des logements séparés.

Ils disposent de fonds propres pour faire les premiers investissements (clôtures...) . Ils projettent de continuer à travailler à l'extérieur le temps de mettre en place leurs petites productions pour les valoriser au mieux. A eux tous ils ont des connaissances en arboriculture, maraîchage, vignes, brebis, et ont vécu plusieurs expériences de travail en agriculture. Ils ont également de l'expérience dans la vie en communauté.

ECHANGES AUTOUR DES DEUX PROJETS

Intervention de M. le maire de SARRANCE

Il souhaite que, quelque soit le projet retenu, la commune, qui a à coeur de voir ce quartier vivant, accompagne de son mieux la future installation .

Il est longuement applaudi et nous le remercions ici de sa présence et de son propos très constructif .

À la fragilité d'un collectif naissant; une aventure qu'il faudra accompagner, est montrée la stabilité de Jeanne et son expérience de sept années .

La préoccupation des « six » est tournée sur la réussite du collectif et pas sur des questions agricoles . D'éventuels départs des uns ou des autres sont évoqués.

Malgré leur nombre, la main d'œuvre sera-t-elle suffisante s'ils travaillent tous à l'extérieur ?

Entretien des terres plus rassurant avec Jeanne .

Gey est une terre pour un troupeau . Leurs animaux dormiront aussi dehors (vaches chevaux ânes)

Des inquiétudes aussi sur ce collectif avec qui le gfam (autre collectif) devra traiter. Il serait plus facile pour ce groupe de fermiers de traiter avec un seul propriétaire. Il faut du « léger » pour le comité de gérance qui sort de plusieurs années difficiles avec le fermier précédent. La question est de savoir si le GFAM veut accompagner une installation agricole ou une aventure sociale ?

Des avis en faveur du collectif se rejoignent sur la nécessité de ne plus penser la petite paysannerie d'une manière isolée, il en va d'une démarche sociétale et paysanne plus globale, plus inventive, plus diversifiée.

C'est une vision d'avenir, à laquelle il faut donner sa chance .

L'avis de Muriel la voisine toute proche, compte.

La question se pose de voir une paysanne seule s'acharner dans son travail et ne faire rien d'autre à côté. Il est rappelé que l'un des 3 fermiers du GFAM s'est installé seul et ne l'est maintenant plus, et est engagé à l'extérieur de sa ferme.

Le vote est donc réalisé : pour le collectif 48 voix

pour Jeanne 34 voix

1 abstention

C'est donc le collectif des 6 (Léa Alex Céline Julie Hugo Myriam) qui sera très prochainement le nouveau fermier de Gey.

Une dernière prise de parole met en avant la difficulté que connaîtra le GFAM en faisant ce choix, le gros investissement que devra faire la commune pour aider à l'installation de trois logements, et l'incertitude quant aux pratiques agricoles .

Renouvellement du comité de gérance :

Une immense déception est visible chez six personnes du comité de gérance qui décident d'en partir : Maxime Bajas, Frédéric Chavagneux, Francis Castera, Marc Peyruqué, Pascale Rey, Josette Bur.

Elodie Leloup qui souhaitait déjà quitter le cg.

Mireille Bonhomme, Louis Gandon, Sylvie Bourse, Fanchon Mas, Barbara Vinérier se proposent pour continuer

Gwenn Ollivier, Sophie Gabard Lepennec, Jean Jean Philippe se proposent pour intégrer le CG

l'AG approuve le nouveau CG

Compte rendu rédigé par Barbara et Sylvie.

***ANNEXE**

(lu en début de séance)

Notre GFAM Béarn sort tout juste de plusieurs années bien difficiles. Avec une période où nous essayions de communiquer avec un de nos fermiers, Jean-Joël pour le citer. Pour finalement décider de lui demander de quitter cette ferme de Gey que Gérard et Muriel avaient fait vivre pendant une 30aine d'années et qui est chère au coeur de beaucoup d'entre nous. Que l'on soit porteur de part habitant loin du Béarn, ou membre du CG à avoir eu, ici, les pieds et les mains dedans, ça a été éprouvant.

Mais il est important que tous comprennent ce que nous, le comité de gérance, avons vécu :

Les décisions à prendre, l'ordre dans lequel il fallait les prendre, les personnes à consulter (juristes, spécialistes en baux ruraux, etc.) , les rencontres avec Jean-Joël, comment il fallait lui parler, ce qu'il fallait lui dire et ne pas lui dire...

Que l'on soit des vieux de la vieille ou de petits perdreaux de l'année, nous savons ce qui nous motive à batailler au GFAM. Non que cette situation ait ébranlé nos convictions, nous nous disions quand-même que nous ne nous étions pas engagés pour avoir à gérer autant de négatif, de humainement torturé, de juridiquement lourd, de paysannement triste... Souvent, aux réunions du comité de gérance, nous nous demandions comment nous en étions arrivés là.

Aujourd'hui, enfin, la page Jean-Joël est tournée ! Ouf ! Et c'en est une nouvelle que nous nous apprêtons ensemble à écrire à Gey.

Sauf que voilà, ce n'est pas vraiment nous qui allons l'écrire, mais un candidat en lequel nous allons devoir avoir confiance. Et nous sommes échaudés.

De plus, nous sommes encore une fois dans une situation délicate et atypique : nous devons choisir entre 2 projets.

Nous aimerions prendre conscience ensemble de l'ampleur de ce que le GFAM s'apprête à vivre aujourd'hui, et communiquer à tous les porteurs de parts l'état d'esprit dans lequel nous sommes au CG.

Nous allons avoir à faire à un nouveau fermier qui va avoir la chance de vivre à Gey, qui va devoir s'y acclimater, qui va devoir bien s'entendre avec Mumu, LA voisine, pour laquelle nous avons tous beaucoup d'estime, ex membre du CG, porteuse de parts très engagée au GFAM et ancienne paysanne de Gey, il va devoir également faire vivre Gey, entretenir correctement terres et bâtiments du GFAM, vivre de sa production, et bien s'entendre avec nous.

Plusieurs fois nous sommes revenus sur la façon dont nous avons choisi Jean-Joël, sur la vitesse à laquelle les choses s'étaient passées, et tous en sommes venus à la conclusion que nous nous étions précipités.

Nous aimerions que les choses soient bien claires avec vous : nous ne souhaitons pas nous précipiter cette fois-ci.

Ce temps sera contraint par les réalités économiques, géographiques et de calendrier des candidats qui sont tous deux prêts à arriver de suite, mais nous refusons de trancher aujourd'hui même.

Nous pouvons résumer la situation à trois questions qui concernent la démarche à suivre pour être le plus juste possible et qui touchent à des aspects d'ordre éthique, juridique, économique, social...

1. QUAND devons-nous choisir ?

→ *pas aujourd'hui pour ne pas nous précipiter, pas plus tard que dans 3 semaines pour ne pas faire attendre trop longtemps nos candidats*

2. COMMENT devons-nous choisir ?

→ *à l'aide de la grille communiquée sur la convocation, de leurs écrits à tous les 2, des entretiens qui vont suivre*

3. QUI doit choisir ?

Et là, nous sommes partagés. Certains d'entre nous pensons qu'il est préférable que les porteurs de parts réunis en AG donnent mandat au CG parce que c'est nous qui aurons à gérer ce fermage (ces bonheurs et ces malheurs), parce que c'est nous qui 'avons les mains dedans', et d'autres d'entre nous pensons qu'il est préférable que tous les porteurs de parts présents doivent participer à ce choix parce qu'il est trop lourd en terme de responsabilités de prendre cette décision qu'à une poignée de personnes, parce que nos désaccords pourraient compliquer nos relations.

Nous avons décidé de soumettre l'AG à ce choix, de le discuter, puis de le voter maintenant :

- Décidons-nous de réunir une AG extraordinaire dans 3 semaines, soit le 10 Novembre pour décider ensemble ?
- Décidons-nous de donner mandat au CG pour qu'il décide dans les 3 prochaines semaines ?